

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015**  
~~~~~

**ASSOCIATION "MAISON DES LÉGENDES DE NOS FORÊTS"  
DEUXIÈME NUIT DES LÉGENDES, 13-14 JUIN 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Lucie TENA

Absents : Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que l'association Maison des légendes de nos forêts, présidée par Elodie Leger est implantée à la maison forestière des plôs (commune de saint-Guilhem-le désert) au cœur de la forêt domaniale, sur les principaux sentiers de randonnée,

Vu que bénéficiant d'un bail de neuf ans avec l'ONF, l'association a lancé un programme ambitieux et qualitatif de restauration des bâtiments (700m<sup>2</sup>), de proposition de gîtes (15 places) et d'animation culturelle et artistique du site,

Vu que l'équilibre économique du projet repose sur l'hébergement et l'accueil sur site à la journée,

Vu que la thématique culturelle se développe autour des légendes et de la forêt en proposant une offre touristique originale et qualitative s'inscrivant pleinement et activement dans l'axe de développement touristique de l'office de tourisme intercommunal : Une vallée de légende.

Considérant que la présente demande de subvention concerne la 2<sup>ème</sup> édition de la Nuit des légendes qui aura lieu les 13 et 14 juin 2015,

Considérant qu'en juin 2014, 80 personnes avaient participé à une première édition de cette manifestation insolite réunissant tout au long de la nuit,

Considérant que pour cette deuxième édition, le projet se fait plus ambitieux avec un objectif de communication en direction de la presse régionale et spécialisée,

Considérant que l'existence depuis maintenant 2 ans de cette association permet de confirmer :

- le dynamisme des porteurs de projets Elodie et Alexandre Léger
- La qualité et l'originalité du projet touristique ainsi que l'implication dans les réseaux locaux (participation active à la fête de la nature) et professionnels du tourisme
- L'intérêt culturel des manifestations organisées ainsi que la constitution d'un public

Considérant que le budget prévisionnel de l'action est de 5 930€ conformément au budget prévisionnel annexé,

Considérant que la subvention demandée par l'association s'élève à 3 000€,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'octroyer à l'association "la Maison des légendes de nos forêts", une subvention d'un montant de 1 500 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1142 le 30/04/15  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150427-lmc171570-AU-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



# Budget prévisionnel action 2de nuit des légendes

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
<b>60 - Achat</b>	<b>632</b>	<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>1 450</b>
achat petit outillage materiel	0	repas	800
Achats non stockés de matières et de fournitures	500	buvette	650
Fournitures non stockables ( eau, énergie)	85	Produits des activités annexes	0
Fourniture d'entretien et de petit équipement	47		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>3 144</b>	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>3 000</b>
Cachets des artistes	2 686	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations	0		
Jardin Entretien et préparation pour évènement	300	Région(s):	0
Assurance	158	-	
Divers	0	Département Hérault conseil général	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 504</b>	pays cœur d'hérault	
location materiel professionnel	679	communauté de commune	3 000
Publicité, publication	500	-	
Déplacements, missions	260	-	
Frais postaux et de télécommunications	65	Organismes sociaux ( à détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	-	
Impôts et taxes sur rémunération,	0	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	0	CNASEA (emplois aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>0</b>	Autres recettes (précisez) a trouver	
renumeraton personnel	0	-	
Charges sociales,	0	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>120</b>
Autres charges de personnel	0	Dont cotisations	120
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		<b>total financement externe (1)</b>	<b>3 120</b>
		<b>financement propre autofinancement (2)</b>	<b>710</b>
		<b>total financement (1)+(2)</b>	<b>3 830</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>5 280</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>5 280</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>650</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>650</b>
Secours en nature		Bénévolat	650
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	650	Prestations en nature	0
		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 930</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 930</b>